

# PROTOCOLE COLLÈGE DU FORT

Rentrée scolaire 2021

## Modalités pratiques de fonctionnement du Collège du Fort de Sucy-en-Brie

Pour la rentrée 2021-2022, l'enseignement en présence de tous les élèves est privilégié.

Un nouveau protocole sanitaire est mis en place avec 4 niveaux de protection selon le niveau de circulation du virus : **niveau 1**, **niveau 2**, **niveau 3** et **niveau 4** (cf. détail des 4 niveaux sur infographie ci-dessous). Le niveau 2 est actuellement en vigueur.

Les **parents d'élèves** jouent toujours un rôle essentiel en matière de limitation des risques de propagation du virus au sein de l'établissement. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre (38°C ou >) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer l'a été, identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Les représentants doivent en informer la direction immédiatement.

Il en va de même pour les personnels de l'établissement.

## DISTANCIATION PHYSIQUE ET GESTES BARRIÈRES

Pour les élèves comme pour les personnels, le respect des règles sanitaires, des distanciations sociales et des gestes barrières reste la règle.

### 1. Distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves qui sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas entre les élèves d'une même groupe (classe, groupes de classes ou niveaux) que ce soit dans les espaces extérieurs.

### 2. Gestes barrières

Ces gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde :

- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon (ou solution hydro-alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Aérer les locaux plusieurs fois par jour

## PORT DU MASQUE

Le **port du masque** chirurgical ou « grand public » **ayant une capacité de filtration de 90%** est **obligatoire dans les espaces clos** pour les élèves, les personnels et tout visiteur.

Il appartient aux parents de fournir des masques ayant une capacité de filtration de 90% au moins à leurs enfants.

## NETTOYAGE ET AÉRATION DES LOCAUX

### 1. Nettoyage et désinfection des locaux

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes, les interrupteurs...) est également réalisée plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après le service.

### 2. L'aération des classes et autres locaux

Les salles de classe sont aérées au moins 15 minutes pendant chaque récréation, pendant la pause méridienne et pendant le nettoyage (matin ou soir), mais également 5 minutes toutes les heures.

## RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des personnels.

### 1. Accès à la restauration scolaire et limitation du brassage des élèves

L'entrée et la sortie de l'espace restauration sont dissociées.

Les élèves accèdent au self et s'installent dans le réfectoire par classe et par ordre alphabétique afin de faciliter la recherche des cas contacts le cas échéant.

### 2. Désinfection des mains et port du masque

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est installé à l'entrée du self et à la sortie du réfectoire afin que chaque élève ou personnel se désinfecte les mains avant d'y accéder et avant de sortir dans la cour.

Des lingettes désinfectantes sont disposées à proximité des fontaines à eau.

Le port du masque est obligatoire dans le réfectoire, même lorsque les élèves ou les personnels sont assis, dès lors qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

### 3. Organisation du service

Le bar à salades est remplacé par un dressage à l'assiette des crudités.

Chaque fois que les effectifs de personnels le permettent, les offres alimentaires en vrac (pain, fruits...) sont remplacées par un service individuel afin de limiter au maximum les manipulations.

Les brocs d'eau sont remplacés entre chaque classe.

## EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important.

Elles se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

## 1. Conduite à tenir en cas de symptômes :

Symptômes évocateurs : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général.

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes évocateurs au sein de l'établissement, elle doit être immédiatement isolée au cabinet médical (salle de repos à côté de l'infirmierie). Un masque FFP2 ou à défaut, un masque chirurgical, lui est alors fourni dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

S'il s'agit d'un élève, les responsables sont contactés sans délai pour venir le chercher.

L'élève ou le personnel ne doit pas revenir au collège avant d'avoir consulté un médecin.

A son retour, les représentants de l'élève ou le personnel devront attester qu'aucun test n'a été prescrit ou, le cas échéant, que le test réalisé est négatif.

## 2. Conduite à tenir en cas d'élève ou personnel déclaré « cas confirmé » :

Si un personnel ou un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

**Le chef d'établissement doit être immédiatement informé du résultat positif du test.**

L'élève ou le personnel cas confirmé est placé en isolement au moins 10 jours,

Le chef d'établissement informe immédiatement l'IA-DASEN qui prend contact avec l'Agence régionale de santé (ARS)

**Le chef d'établissement, en lien avec l'infirmière scolaire, élabore la liste des personnes, élèves et personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'établissement**

- Si le cas confirmé a des symptômes, l'identification des contacts à risque se fera sur la période allant de 48h avant le début des signes au jour de l'éviction.
- Si le cas confirmé n'a pas de symptômes, l'identification des contacts à risque se fera sur la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction.

Par mesure de précaution, le chef d'établissement met en place des mesures d'éviction de ces personnes susceptibles d'être contacts à risque en attendant la validation par l'ARS.

Le chef d'établissement prévient ensuite les personnels et les responsables légaux des élèves concernés que suite à la déclaration d'un « cas confirmé » dans l'établissement, l'élève ou le personnel est susceptible d'être contact à risque.

Conditions du retour d'un cas confirmé dans l'établissement :

- Cas symptomatique (avec symptômes) : retour le 11<sup>e</sup> jour suivant la date de début des symptômes sauf si fièvre au 10<sup>e</sup> jour, dans ce cas, attendre 48h après la disparition des symptômes.
- Cas asymptomatique (sans symptômes) : retour le 11<sup>e</sup> jour suivant la date du prélèvement positif.

Dans tous les cas, le retour de l'élève ou du personnel « cas confirmé » dans l'établissement se fait sous réserve du strict respect des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical et du maintien d'une distanciation physique la plus large possible avec les autres élèves et personnels.

### 3. Conduite à tenir pour les élèves ou personnels « contacts à risque » :

Les élèves identifiés comme contacts à risque sont **immédiatement isolés** de leurs camarades, puis **leurs représentants légaux sont contactés pour venir les chercher le plus rapidement possible**.

Un courrier valant attestation d'isolement et précisant la date à laquelle passer le test RT-PCR, ainsi qu'une attestation sur l'honneur sont remis au représentant légal de l'élève ou au personnel contact à risque.

Un **test antigénique doit être réalisé immédiatement** pour pouvoir déclencher la recherche d'autres contacts à risque sans attendre en cas de positivité (sauf si l'élève a contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois).

La **durée de quarantaine** des élèves ou personnels identifiés comme contacts à risque varie selon que le risque est hors foyer ou au sein du foyer :

- Risque hors foyer : quarantaine d'au moins **7 jours** à compter du dernier contact avec le « cas confirmé », portés à 14 jours en l'absence de réalisation de test.
- Risque au sein du foyer : quarantaine d'au moins **17 jours** à compter du test positif ou du début des symptômes du cas confirmé (7 jours en plus des 10 jours de guérison du cas confirmé), portés à 24 jours en cas d'absence de réalisation de test.

**Les élèves ou personnels identifiés contacts à risque justifiant d'un schéma vaccinal complet ou ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à quarantaine. Ils peuvent rester (ou revenir) au collège si production de l'attestation sur l'honneur correspondante.**

Conditions du retour d'un contact à risque dans l'établissement :

- Risque hors foyer
  - **Test antigénique immédiatement**
  - Test **RT-PCR à réaliser au 8<sup>e</sup> jour** (ou immédiatement si apparition de symptômes)
  - Si résultat négatif et absence de symptômes : retour au collège
  - Si résultat positif : se référer aux consignes relatives aux cas confirmés
  - Si pas de test ou non-présentation de l'attestation sur l'honneur : éviction scolaire maintenue jusqu'à 14 jours maximum.
- Risque au sein du foyer
  - **Test antigénique immédiatement**
  - Test **RT-PCR à réaliser au 18<sup>e</sup> jour** (ou immédiatement si apparition de symptômes)
  - Si résultat positif : se référer aux consignes relatives aux cas confirmés
  - Si résultat négatif et absence de symptômes : retour au collège
  - Si pas de test ou non-présentation de l'attestation sur l'honneur : éviction scolaire maintenue jusqu'à 24 jours maximum.

# ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

## PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter du collège</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation</b> de 2 mètres</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			

